

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV BH OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 14 avril 1997

Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5

Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2023, **SICAV BH OBLIGATAIRE** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2023 un dividende brut de **6, 692 dinars par action**.

Ce dividende sera mis en paiement à tous les guichets de BH BANK à partir **du mercredi 22 mai 2024** au choix de l'actionnaire :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV BH OBLIGATAIRE sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du **mercredi 22 mai 2024**.

Les actionnaires auront jusqu'au **mardi 21 mai 2024** pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions.